



Contribution aux charge du mariage

Par **jacqueline24**, le **15/09/2013** à **23:21**

bonjour!

Mon JAF repousse toujours l'audience de demande de contribution aux frais de mariage,il nous a passé en conciliation,rendu l'ONC et a encore repoussé l'audience de contribution au 28 octobre 2013 sachant que ma femme doit introduire une assignation en divorce début Octobre 2013.Je sais qu'après une ONC ,ce n'est plus la contribution mais un devoir de secours.Le JAF a-t-il le droit de traiter cette demande de contribution après une ONC?

J'ai prouvé que ma femme n'a jamais participé aux frais de mariage,elle gagne 1700 Euro et moi 1190 au chômage mensuels.Si cette demande n'est pas traitée,et que le divorce soit prononcé,puis-je contester la procedure même et le jugement de ce divorce,faire un appel général?

merci pour une réponse.

cordialement